



DÉCISION

N° : 2026- 363

Exécutoire le : 03 SEP. 2026

Publiée / Notifiée le : 03 SEP. 2026

Visée le : 02 SEP. 2026

COMMANDE PUBLIQUE

Marché 26023 :

Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation du réservoir de TRESSERVE et de la station de pompage

ATTRIBUTION

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu la délibération en date du 14 avril 2026, portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2026-66 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 12^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée en date du 22/06/2026,
Considérant la nécessité pour Grand Lac d'étudier et chiffrer la faisabilité et, le cas échéant, de réhabiliter la station de pompage et le réservoir d'eau potable sur tour de la commune de Tresserve,
Considérant l'analyse des offres,
Considérant l'offre de l'entreprise SAFEGE SAS domiciliée Savoie Technolac 48 Avenue du Lac du Bourget 73377 LE BOURGET DU LAC,
Considérant l'avis de la commission des procédures adaptées en date du 25/08/2026,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

De signer le marché n°26023 avec l'entreprise SAFEGE SAS pour les montants suivants :

- Tranche Ferme : Diagnostic : montant forfaitaire définitif de 10 192.50 € HT
- Tranche Optionnelle : montant provisoire : 26 245.00 € HT

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- Le Titulaire : SAFEGE SAS

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.

2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 12^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice-président commande publique, travaux et gens du voyage
le 01/09/2026 15:27:54



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2026-363 - Marché 26023 : Maitrise d'oeuvre pour la réhabilitation du réservoir de TRESSERVE et de la station de pompage - Attribution - -

Date de transmission de l'acte : 02/09/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 02/09/2026

Numéro de l'acte : Dec2597 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260901-Dec2597-AI

Date de décision : 01/09/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.3. Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

